

COMMUNE DE PONT-HEBERT
MAIRIE ☎ 02 33 77 10 10, Fax 02 33 77 10 19
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Email : mairie.pont-hebert@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER D'APRIGNY, Hubert FOLLIOT, Patrick GHYSELEN, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Bachir OUINAS, Malika PIRES, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Sylvie VIVIER, Dorian WOLTER

Procurations : Alexandra DUPIN donne pouvoir à Dorian WOLTER, Eric GROULT donne pouvoir à Michel RICHOMME

Absents excusés : Alexandra DUPIN, Eric GROULT, Isabelle VIOLETTE

Secrétaire de séance : Maryline LESELLIER

Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20 Convocation : 06.04.2022 Affichage : 06.04.2022

Monsieur le Maire, Michel RICHOMME, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Sylvie POULAIN souhaiterait que soit ajouté dans les questions diverses le fait qu'Eric GROULT ait indiqué que la commission « Bâtiments » serait associée à la réflexion sur le devenir de l'ancienne mairie du Hommet. Après cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant la présentation du compte administratif et du budget, Monsieur MAHE, de la Direction des Finances Publiques, a présenté au conseil le « Document de valorisation financière et fiscale 2021 ». Celui-ci apporte notamment des éléments sur la capacité d'emprunt de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Michèle LAVARDE, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 dressé par le Maire, Monsieur Michel RICHOMME, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultat reporté | 120 569,02 | | | 401 771,58 | | 281 202,56 |
| Opérations de l'exercice | 436 688,78 | 844 512,58 | 1 360 394,53 | 1 560 388,43 | 1 797 083,31 | 2 404 901,01 |
| TOTAUX | | 287 254,78 | | 601 765,48 | | 889 020,26 |

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FOURNEAUX »

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Michèle LAVARDE, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « Lotissement Les Fourneaux » de l'exercice 2021 dressé par le Maire, Monsieur Michel RICHOMME, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultat reporté | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 103 542,95 | 0,00 | 103 542,82 | 103 542,95 | 207 085,77 | 103 542,95 |
| TOTAUX | 103 542,95 | | | 0,13 | | 103 542,82 |

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FOURNEAUX »

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du budget annexe « lotissement Les Fourneaux » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2020 | AFFECTATION A LA SECTION D'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 | RESTES A REALISER | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|---------|---------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| INVEST. | -120 569,02 € | | 407 823,80 € | 504 369,71 € 73 031,65 € | - 431 338,06 € | - 144 083,28 € |
| FONCT. | 601 771,58 € | 200 000,00 € | 199 993,90 € | | | 601 765,48 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---------------------------------------------------------------|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | 601 765,48 € |
| Report d'investissement (001) | |
| 001 dépenses d'investissement | -€ |
| 001 recettes d'investissement | 287 254,78 € |
| Affectation obligatoire : | |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 144 083,28 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | 55 916,72 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 401 765,48 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 200 000.00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | -€ |

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FOURNEAUX » - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir constaté que la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 0,13 € et la section d'investissement un déficit de clôture de 103 542,95 €,

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Section de fonctionnement en recettes : 002 : 0,13 €

Section d'investissement en dépenses : 001 : 103 542,95 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'adjointe en charge des finances, Raymonde HAREL, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement | Dépenses : 1 863 164,52 € | Recettes : 1 863 164,52 € |
| Investissement | Dépenses : 1 813 301,71 € | Recettes : 1 813 301,71 € |

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2022.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FOURNEAUX »

Raymonde HAREL présente à l'assemblée, le budget annexe « Lotissement les Fourneaux » 2022 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement de la façon suivante (montants H.T) :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | Dépenses : 483 980,00 € | Recettes : 483 980,00 € |
| Investissement | Dépenses : 372 522,95€ | Recettes : 372 522,95€ |

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe « Lotissement les fourneaux » pour l'année 2022.

FONGIBILITE DES CREDITS 2022

Raymonde HAREL rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a validé par délibération en date du 27 octobre 2021 le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

Cette nomenclature donne la faculté à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% de dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à

l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'exercice 2022 à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Raymonde HAREL informe le conseil municipal qu'il convient d'amortir les participations au SDEM (subventions d'équipement - compte 2804182) réalisées en 2021, pour un montant de 66 134,57 €.

Il est proposé que ce montant soit amorti sur une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement réalisées en 2021 à un an.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

L'adjointe en charge des finances, Raymonde HAREL, présente au conseil le produit de référence de la fiscalité directe locale et les taux correspondants.

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité par rapport au produit de référence.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition 2022 :

- **Foncier bâti** : 36.92 %
- **Foncier non bâti** : 30.50 %

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2021

Il convient de délibérer sur l'indemnité de gardiennage des églises pour 2021

Son montant est plafonné à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de la façon suivante :

- 120,00 € pour le Père Edmond LAMBERT (église de Pont-Hébert)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FÊTES LE HOMMET

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention exceptionnelle de la part du Comité des fêtes du Hommet d'Arthenay pour le feu d'artifice de la Saint-Pierre le 25 juin 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des fêtes du Hommet d'Arthenay pour le feu d'artifice de la Saint-Pierre en 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la candidature de la commune au Contrat de Pôle de Services auprès du département.

Suite à une audition suivie d'échanges avec les services pour la rédaction du contrat, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le futur Contrat Celui-ci devra ensuite être validé par le conseil départemental avant signature. Le document est présenté aux conseillers.

Les projets suivants seront inscrits dans le contrat :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VOLET 1 : Amélioration de l'attractivité et du cadre de vie | 1.1 – Viabilisation de terrains pour la création de logements locatifs à vocation sociale sur le site de l'ancienne carrière à Pont-Hébert Montant de l'investissement : 394 629 € H.T. Base éligible : 384 227 € H.T. Taux d'intervention demandé : 25 % 1.2 – Réaménagement d'espaces publics en cœur de bourg de Pont-Hébert Montant de l'investissement : 773 084 € H.T. Base éligible : 771 834 € H.T. Taux d'intervention demandé : 30 % (dans la limite de l'enveloppe attractivité) |
| VOLET 2 : Renforcement du rôle de centralité | 2.1 – Réhabilitation de la salle de convivialité de Pont-Hébert Montant de l'investissement : 383 963 € H.T. Base éligible : 306 170 € H.T. Taux d'intervention demandé : 40 % |
| VOLET 3 : Développement de la cohésion et de l'innovation sociale | 3.1 - Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse |

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions,

- Valide les projets inscrits dans le Contrat de Pôle de Service, les montants prévisionnels et les taux d'intervention sollicités,
- Autorise le Maire à signer le Contrat avec le Conseil départemental de la Manche.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de l'avancement concernant la commercialisation du lotissement « Les Fourneaux ». 6 compromis de vente pourraient être signés prochainement.

Michel RICOMME fait un point sur l'accueil de réfugiés ukrainiens sur la commune. 21 personnes sont arrivées, dont deux familles hébergées dans des logements communaux. Plusieurs enfants sont scolarisés. Une association « Pont-Hébert Solidarité Ukraine » vient d'être créée afin d'accompagner financièrement les familles, en attendant qu'elles perçoivent des aides de l'Etat. Les Restos du cœur et la Banque alimentaire participent aussi. Des cours d'anglais ont lieu très régulièrement en mairie, ils sont animés par une bénévole.

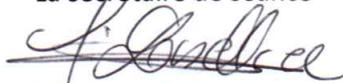
L'adjoite aux Affaires sociales, Nathalie PLOS, informe le conseil que des permanences d'un conseiller numérique vont avoir lieu en mairie, en plus de la bibliothèque, afin de répondre à la forte demande.

Armelle REQUIER regrette que les commissions ne se réunissent pas plus souvent. Michel RICHOMME répond que la crise du COVID n'a pas facilité les choses mais que les réunions pourraient devenir en effet être plus fréquentes.

Michel LAMY propose une amélioration de la signalétique au niveau de la salle des fêtes de Pont-Hébert, avec l'affichage d'un nom qui serait très lisible de loin. Monsieur le Maire pense que c'est une bonne proposition.

Séance levée à 23 h 20

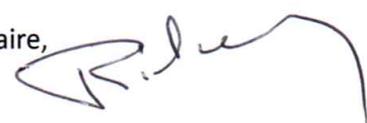
La secrétaire de séance



Maryline LESELLIER



Le Maire,



Michel RICHOMME